


Formalités d'entrée en Côte d'Ivoire

L'opération de délivrance de **visas** est désormais **entièrement et exclusivement** traitée à la Chancellerie de l'Ambassade : 9, Avenue Marlborough, Ottawa, K1N 8E6, Ontario.

Par conséquent, les **Consuls Honoraires** (Montréal, Toronto, Calgary, Vancouver) ne **délivrent plus de visas jusqu'à nouvel ordre**.

La procédure et les pièces requises sont les suivantes :

I - PROCEDURE

A. Retrait du formulaire

Les formulaires de demande de visa sont disponibles gratuitement aux lieux suivants :

- Service Consulaire : 9, Avenue Marlborough, Ottawa, K1N 8E6, ON
- Site Internet de l'Ambassade : www.canada.diplomatie.gouv.ci,
- Site Internet de la SNEDAI : www.snedai.ci

B. Paiement (Uniquement en EURO)

Coût total : **110 Euros** (Visa valable 1 à 3 mois)

- Coût du dossier : 100 Euros
- Ajouter 10 Euros correspondant à :
 - 5 Euros pour la prise de rendez-vous
 - 5 Euros pour les frais de traitements bancaires en ligne
- **Mode de Paiement privilégié :**
- **En ligne** sur plate forme **sécurisée** via le site www.snedai.com
- Carte Bancaire : Visa, Mastercard

- **Autres modes de paiement**

Ces modes de paiement nécessitent des délais de traitement plus longs.

- 1. Virement international (SWIFT)**

- Le demandeur effectue un virement à partir de sa banque au nom de **HAPPYDOO**. Après confirmation de la transaction par la banque, une attestation est adressée au demandeur par courrier électronique ;
- Imprimer l'attestation de paiement.

- 2. Mandat postal international**

- Le demandeur émet un mandat international au nom de **HAPPYDOO**
- Imprimer l'attestation reçue par courrier électronique.

II. PIECES A FOURNIR

Le demandeur du visa se présente personnellement à l'Ambassade à Ottawa muni des documents suivants :

- L'original du reçu de paiement effectué en ligne ;
- L'attestation de prise de rendez-vous ;
- Le formulaire de demande de visa dûment rempli et signé ;
- Une photo d'identité (format 50 mm x 70 mm) ;
- Le passeport en cours de validité pour **six mois minimum** + la photocopie des trois premières pages ;
- Le certificat international de vaccination contre la fièvre jaune ;
- Le titre de voyage aller/retour ou une attestation détaillée de réservation de billet d'avion.

Joindre aux pièces déjà citées, selon le cas, les documents suivants :

A. Pour les mineurs

- Une autorisation parentale signée des père et mère pour le mineur voyageant sans ses parents ;

- Une autorisation parentale signée et légalisée du parent n'accompagnant pas l'enfant mineur.

B. Visa Affaires

- Lettre d'invitation ;
- Confirmation de réservation d'hôtel ;
- Justificatif de moyens financiers pour le séjour.

C. Visa pour visite privée

- Confirmation de réservation d'hôtel ou ;
- Lettre d'invitation.

D. Visa tourisme

- Confirmation de réservation d'hôtel ;
- Justificatif de moyens financiers pour le séjour à hauteur de 125 dollars canadiens par jour.

E. Visa pour mission

- Lettre d'invitation ;
- Confirmation de réservation d'hôtel ;
- Ordre de mission.

F. Visa d'études ou de recherches

- Certificat d'inscription ou de pré inscription dans une université ou une institution publique ;
- Le dernier certificat de scolarité ou la dernière carte scolaire ainsi que les derniers diplômes obtenus ;
- Justificatif de logement (contrat de bail, attestation d'hébergement en cité universitaire, etc.) ;
- Justificatif de moyens d'existence pour la durée du séjour en raison de 2500 dollars canadiens minimum pour une année d'étude ou une attestation de bourse indiquant le montant et la durée de la bourse attribuée ;
- Prévoir la souscription à une assurance maladie.

III. PIÈCES À FOURNIR POUR LES DÉTENTEURS DE PASSEPORTS OFFICIELS

Les détenteurs de passeports diplomatiques ou de service sont exemptés de paiement de droit de visa et ne fournissent que les pièces suivantes :

- Une note verbale ;
- Un formulaire de demande de visa dûment rempli et signé par l'intéressé ;
- Une photo d'identité (format 50 mm x 70 mm) ;
- Un ordre de mission.

NB :

- Le dossier de visa est traité dans un délai de quarante huit (48) heures après l'enrôlement.
- Le requérant se présente personnellement à l'Ambassade muni de son reçu d'enrôlement pour le retrait de son passeport.

Pour toute information concernant le Visa biométrique, prière de contacter le Service consulaire de l'Ambassade au numéro de téléphone : 613-236-9919 poste/221